



PROCES VERBAL DE REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 23 JUILLET 2020

Le vingt-trois juillet deux mille vingt à 20h30, le Conseil Municipal d'ALVIGNAC, légalement convoqué, s'est réuni au Foyer Rural, en session ordinaire, sous la présidence de M. Alfred Mathieu TERLIZZI, Maire.

PRESENTS : MM. Alfred Mathieu TERLIZZI, Philippe KERNINON, Dominique POUJADE, Joël STERNENBERG, Karl CAMPDORAS-RAGON, Bertrand CLEDEL, Quentin SAURIN,

Mmes Isabelle CEPEDE-LASCOSTE, Delphine AUVRAY, Sylvie COMBALIER, Maryse LASCOSTE, Béatrice PARET, Sandra RITTER, Josiane ROCHER,

EXCUSE(S) : M. Jean-Marc BOUVET

REPRESENTE (S) :

SECRETAIRE DE SEANCE : Sylvie COMBALIER

DATE DE CONVOCATION : 16 juillet 2020

0) INTERVENTION DE M. PERRIER DE « L'OASIS DES ABEILLES »

M. Perrier fait un historique du projet situé aux Malaudes pour les nouveaux élus : il date de 2010, avec M. Rivière, et il est entré en action en 2013.

En accord avec le Conseil Municipal de l'époque, les Bergers des Abeilles et les Croqueurs de Pommes, un projet sur l'apiculture naturelle et le monde des insectes a vu le jour sur une parcelle de 12 000 m² : il y a des espaces fleuris avec une floraison étalée, 80 arbres fruitiers (dominante de pommiers), des bordures avec du cassis, des plantes mellifères... et une haie devant les ruches pour plus de sécurité.

Une pépinière a également été créée pour replanter des arbres et plantes pour les adhérents. Il s'agit d'un écosystème important entouré de bois (châtaigneraie), un espace des voisins, une prairie (Salgues) et le bois de la Châtaigneraie.

M. Perrier souhaite continuer cette collaboration avec la nouvelle municipalité.

Il signale que des panneaux et panonceaux sont abîmés. La mairie, dans le cadre de l'Agenda 2030, réalisera des panonceaux rigides.

M. le Maire remercie M. Perrier pour son intervention. Ce dernier quitte la séance.

- M. le Maire demande l'accord des élus pour rajouter trois points à l'ordre du jour de cette séance :
- composition de la Commission Communale des Impôts Directs,
 - demande de financement au titre des amendes de polices,
 - modification des équipements téléphoniques.

Les élus acceptent à l'unanimité.

1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIERE REUNION

Le compte rendu de la séance du 11 juin 2020 est adopté à l'unanimité.

2) INFORMATIONS GENERALES

A. Terlizzi présente les différentes informations parvenues en Mairie :

- Courrier informatif concernant les horaires du bureau de poste d'Alvignac (ouvert les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h).
- Courrier de la CCI informant du départ de M. Thomas Chardard de la présidence et rappel du rôle des communes dans le soutien aux entreprises.
- Plaquette de présentation du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Lot (CDG 46).
- Plaquette de communication sur le dispositif d'aides à tous les particuliers lotois afin d'acquérir un véhicule neuf électrique, hybride rechargeable ou un vélo à assistance électrique.
- Diverses revues parvenues en Mairie.

3) RAPPORT DES COMMISSIONS ET DES GROUPES DE TRAVAIL

Isabelle Cépède-Lascoste :

Adressage

Le groupe constitué de quatre personnes a fait deux réunions afin de prendre connaissance du dossier pour donner des noms aux voies communales, et par la suite un numéro à chaque bâtiment. L'idée est de reprendre les dénominations existantes des rues, des hameaux, des lieux-dits et l'historique. Les propositions seront à valider en conseil municipal.

Cauvaldor a également catégorisé les voies, mais uniquement pour l'entretien des routes.

Il reste beaucoup d'interrogation pour les secteurs de Barrières Hautes, Barrières Basses et Penoutou, pour lesquels les habitants seront consultés mi-septembre.

Le secteur de Viroulou sera également à revoir.

Les élus sont invités à venir consulter les cartes à la Mairie avec la possibilité d'avoir des informations complémentaires par les élus en charge de ce dossier.

Fin septembre, le Conseil Municipal devra valider une première partie du projet.

Social

Il y a de nouvelles demandes de personnes ayant des difficultés.

Ces dossiers seront gérés par M. Sternenberg et Mme Combalier.

Les demandes passent toujours par les services de Gramat avant d'être instruites par Cauvaldor.

Bibliothèque

Le nettoyage des rayons est en cours : évacuation des choses obsolètes.

Certains livres sont à éliminer. Proposition de mettre les caisses à disposition au marché du dimanche matin pour que les gens se servent. Il faudra prévoir du gel pour l'occasion.

Les élus valident cette proposition.

Dominique Poujade :

SIEA Alvignac-Montvalent

Une visite de tous les bâtiments appartenant au Syndicat a été organisée avec les nouveaux élus sur les deux communes.

Une négociation avec la SAUR est en cours concernant le prix de l'eau.

Le problème de la station d'épuration concernant l'arrivée des eaux pluviales du secteur de Festre va être résolue par les agents.

Des tests seront réalisés en septembre avec des colorants pour voir quels sont les habitants mal branchés au réseau. Ces habitants seront dans l'obligation d'effectuer les travaux de mise aux normes (si refus, possibilité d'augmenter le prix de l'eau).

Les élections au sein du SIEA ont eu lieu : Dominique Poujade a été élu Président et Victor Boudet (élu de Montvalent) Vice-Président.

Travail des agents

Le planning a été revu pour travailler en journée continue en juillet et août.

Les agents effectuent un travail de tonte et de débroussaillage assez important en ce moment.

La route de Bel Air a été regoudronnée ce qui a nécessité la rehausse des bouches à clé et des regards.

Le muret Place du Marché a été préparé pour accueillir les pierres du dessus afin de pouvoir s'y asseoir.

Une journée a été consacrée à l'élagage.

Les lavoirs de la commune seront resuivis en août. Par exemple :

- Le Théron : lavoir à vider et nettoyer + nettoyage du talus et plantations,
- Penoutou : nettoyage et prévoir d'empierrer le chemin d'accès,
- Lavoir de Samarre (l'entretien était réalisé par Cauvaldor, mais maintenant cela revient à la commune) : vider la source, curer, nettoyer les tags et refaire la peinture/crépis.

Les agents prépareront également le parcours de santé pour la mise en place des agrès, nettoieront les jeux enfants dans le jardin public et le terrain de pétanque.

Au niveau de la Source Salmière : débroussaillage à faire autour de la ruine pour voir comment la démonter. Les pierres récupérées seront partagées entre Miers et Alvignac. Dans l'immédiat, ce secteur est à sécuriser.

Bertrand Clédel :

Il a contacté l'entreprise Gabrielle pour faire un point sur l'éclairage public : ils ont fait le tour des pendules et aucune n'était à l'heure.

Les portes cassées seront remplacées.

La cellule se trouvant chez M. Kerninon est à déplacer.

Philippe Kerninon :

Agenda 2030

Une réunion publique s'est tenue le 07/07/2020 à laquelle participait beaucoup de monde.

M. Kerninon a fait une visite sur site avec M. Pierrick Stal de l'association Cœur de Forêt pour la plantation des arbres et le parcours de santé. Il préconise de laisser des obstacles dans les chemins afin d'éviter l'accès aux véhicules. Il faut donc les nettoyer à minima.

Lors de cette réunion de nombreux sujets ont été abordés, dont les boules de l'éclairage public à remplacer.

SIVU l'Etoile

Un travail est en cours pour l'ouverture d'un poste d'enseignant supplémentaire car aujourd'hui il y a 131 enfants inscrits. Des courriers ont été envoyés à l'Inspecteur d'Académie dans ce sens.

Les locaux des écoles seront à aménager s'il y a l'ouverture d'une classe, mais pour l'instant le poste n'est pas ouvert. Un comptage sera effectué le jour de la rentrée.

Une réunion est prévue le mardi 28/07 pour l'élection du bureau du SIVU.

Comité des Fêtes

La Fête votive n'ayant pas pu avoir lieu, des animations ont été organisées ce week-end-là :

- Cérémonie au Monument aux Morts
- Présence d'une banda
- Vide grenier au Samayou.

Pour la réfection du bâtiment du Samayou il faut créer un groupe de travail pour faire avancer ce dossier. Se proposent : D. Poujade, J. Sternenberg, Q. Saurin et D. Arnal.

Maryse Lascoste :

Commission Tiers-lieu

Cette commission a pour but de travailler sur l'avenir du Foyer rural une fois que l'Espace Multi Activités sera ouvert.

La définition d'un tiers-lieu est : espace considéré comme « café du village », lieu qui vient s'intercaler entre la maison et le travail. C'est avant tout un lieu de partage convivial.

Il faut également considérer le facteur économique par un espace de travail partagé (coworking).

Le projet est de réunir tous les jeunes du village pour connaître leurs attentes et leurs envies, toutes les associations et la bibliothèque, pour savoir ce que pourrait être ce lieu. Cette rencontre sera organisée en septembre.

Ce projet s'associe également à l'Agenda 2030, action 49 « Devenir de la Bibliothèque ».

Karl Campdoras-Ragon :

Marché

Une nouvelle demande a été reçue pour vendre des prunes. Les élus ne souhaitent pas y donner suite pour l'instant.

La voiture d'un exposant qui se trouvait dans l'entrée sera à déplacer lors du prochain marché.

Sylvie Combalier et Joël Sternenberg :

Lien social

Une réunion de présentation des choses à faire a eu lieu :

- Repas des aînés : prévu le dimanche 13 décembre 2020 (lieu à l'étude)
- Goûter des enfants et spectacle de Noël : prévu le samedi 12 décembre (spectacle à l'étude)
- Marché de Noël à programmer

Joël Sternenberg :

Containers poubelles

Des incivilités ont été constatées au boulodrome (les agents ont nettoyé les containers) et à la mairie (surcharge dans les containers et accès difficiles aux containers du fond).

Quentin Saurin :

Parcours de santé

Une réunion avec les prestataires s'est faite sur site. Ils proposent de mettre 13 modules dans la boucle. Reste à choisir les lieux d'implantation.

La société préconise de grouper les modules et tout mettre au même endroit. Les élus souhaitent savoir s'il est possible de faire autrement.

K. Campdoras-Ragon va relancer l'entreprise pour les devis.

Il faudrait peut-être moins de modules, mais plus éparpillés sur le parcours.

Site web

La création du nouveau site est en phase terminale. Il sera lancé très prochainement après une relecture du contenu (courant août).

4) POINTS SUR LES DOSSIERS EN COURS

ESPACE MULTIACTIVITE

Une réunion a eu lieu le 20 juillet pour procéder à l'ouverture des plis suite au marché mis en ligne : 38 offres reçues.

Selon l'estimation faite, par le Maître d'œuvre, pour chaque lot les propositions correspondent, excepter pour le lot « charpente métallique ».

La Maîtrise d'œuvre doit analyser les plis et le choix des entreprises sera validé par le Conseil Municipal.

Pour rappel, le début des travaux est prévu début novembre 2020.

PLUi-H

Une réunion a eu lieu ce jour, avec les services de Cauvaldor, afin de finaliser le zonage et les OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation).

Il reste à prendre une décision sur le zonage dans le secteur de Côte Rousse : M. le Maire présente les propositions faites par Cauvaldor. Proposition de laisser le zonage en U (urbanisable) ou en N (naturelle).

Les élus choisissent, à l'unanimité, de laisser le zonage en U.

Une autre réunion aura lieu en octobre.

L'arrêt du PLUi-H est prévu pour Janvier 2021 pour être effectif en Janvier 2022.

5) DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Le Maire présente aux élus deux Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) transmises par les notaires et reçues depuis la dernière séance du Conseil Municipal :

- Vente du terrain de M. Lionel FERRON, Alvignac,
- Vente de terrains de M. Olivier CORBY, Lasbros.

Les élus, après étude des documents présentés, considérant que ces biens ne présentent pas d'intérêt particulier pour la commune, décident de demander au Président de la Communauté de communes, titulaire du droit de préemption, de ne pas en faire usage.

6) DESIGNATION DU RÉFÉRENT « RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES » (RGPD) DE LA COMMUNE

Le Maire informe les élus que lors de la séance du 29 novembre 2018, par délibération n°2018.45, le Conseil Municipal a désigné le CDG46 comme Délégué à la Protection des Données (DPD) de la collectivité.

Le Maire explique que le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » est entré en vigueur le 25 mai 2018. Qu'il apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application. En effet, le non-respect de ces nouvelles obligations entraîne des sanctions lourdes, conformément aux articles 83 et 84 du RGDP.

Au regard du volume important de ces nouvelles obligations légales imposées et de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission avec le CDG46 présente un intérêt certain.

Effectivement, le Conseil d'administration du CDG46 a décidé de mutualiser son expertise et ses moyens tant en personnel qu'en solution informatique au bénéfice des collectivités et établissements publics qui en éprouveraient le besoin.

Dans la continuité de cette démarche, par la présente délibération, le Maire propose de désigner un délégué à la protection des données (DPD) qui sera « référent RGPD » pour la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de désigner :

- Mme Béatrice PARET, Déléguée à la protection des données (DPD).

7) REPRÉSENTANTS AU MARCHÉ DES PRODUCTEURS DE PAYS DU PAYS DE PADIRAC

Vu les statuts du « Marché des Producteurs du Pays de PADIRAC » ;

Vu l'adhésion de la collectivité au « Marché des Producteurs du Pays de PADIRAC » ;

Vu la séance d'installation du conseil en date du 26 mai 2020 ;

Il est proposé au conseil municipal de désigner les représentants au « Marché des Producteurs du Pays de PADIRAC ».

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de désigner en tant que représentants auprès du « Marché des Producteurs du Pays de PADIRAC » :

- **Titulaire** : Mme Josiane ROCHER
- **Suppléant** : M. Bertrand CLÉDEL

Le Conseil Municipal autorise le maire à signer tout document et à engager toute procédure nécessaire à la bonne mise en œuvre de ce projet.

8) TRANSFERT DES POUVOIRS DE POLICE DU MAIRE AU PRÉSIDENT D'UN EPCI

Les élus confirment leur volonté de ne pas transférer la compétence eau potable et assainissement collectif des eaux usées.

9) CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC COORALIE – MISE EN ŒUVRE DES CLAUSES SOCIALES SUR LE MARCHÉ DE LA CONSTRUCTION DE L'ESPACE MULTI ACTIVITÉS

Considérant la loi du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre l'exclusion qui stipule que le problème des personnes en difficulté n'est pas de disposer de nouveaux droits mais d'avoir effectivement accès aux droits fondamentaux existants dont l'accès au travail et à la formation,

Considérant le Code de la Commande Publique en vigueur depuis le 1^{er} avril 2019 qui permet aux donneurs d'ordre de satisfaire leurs besoins en tenant compte des préoccupations sociales et notamment d'offrir des opportunités d'intégration professionnelle à des personnes en difficulté d'insertion, selon les articles suivants :

- Article L2111-1 : stipule que la nature et l'étendue des besoins à satisfaire sont déterminées avec précision avant le lancement de la consultation en prenant en compte des objectifs de développement durable dans leurs dimensions économique, sociale et environnementale.
- Article L2112-2 et L2112-3 : permettent de faire de l'insertion une condition d'exécution du marché. Un nombre d'heure d'insertion minimal à respecter sera fixé dans l'acte d'engagement qui s'impose aux entreprises soumissionnaires.
- Articles L2113-13 et R2113-7 : permettent de réserver certains marchés ou lots d'un marché aux structures d'insertion par l'activité économique au sens de l'article 5132-4 du Code du Travail.
- Article 2123-1 : permet de faire de l'insertion socioprofessionnelle, l'objet du marché.
- Article R2152-7 : intègre les performances de l'entreprise en matière d'insertion professionnelle comme un des critères d'attribution des marchés (A noter qu'il peut se combiner avec les articles L2112-2 et L2112-3).

Considérant que le donneur d'ordre dispose dorénavant d'une personne ressource pour l'accompagner à la mobilisation des outils de la clause sociale, qui représentent un levier pour l'emploi des personnes les plus touchées par la précarité ; le donneur d'ordre peut répondre ainsi à ses besoins en termes de travaux, fournitures ou services tout en répondant à un autre enjeu à savoir celui d'enrayer le chômage et l'exclusion sociale et professionnelle qui en découle.

Monsieur le Maire précise que la présente convention a pour objet de définir et clarifier les engagements entre Cooralie (Coordination des Associations Lotoises de l'Insertion par l'Economique) et la Mairie d'Alvignac, dans leur partenariat en vue d'intégrer des clauses sociales dans le marché de travaux pour la construction d'un Espace Multi-Activités.

L'utilisation de la clause sociale permet de :

- Faciliter l'accès à l'emploi et l'insertion professionnelle durable de personnes qui en sont éloignées en mobilisant les différents leviers de la Commande publique.
- Réserver une part d'heure de travail à ces personnes dans le cadre de l'exécution du marché.
- Favoriser le rapprochement entre les Structures d'Insertion par l'Activité Economique, les organismes de formation et les entreprises du secteur marchand dans l'intérêt des personnes engagées dans un parcours d'insertion.
- Soutenir le développement d'une économie de proximité.

Après avoir pris connaissance des termes de la convention de partenariat avec Cooralie,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Le Conseil Municipal :

- Donne son accord pour la signature de la convention présentée,
- Autorise le maire à signer tout document relatif à cette procédure.

10) COMPOSITION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Le Maire informe les élus que l'article 1650 du Code Général des Impôts institue dans chaque commune une Commission Communale des Impôts Directs présidée par le Maire. Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants dont un doit être domicilié en dehors de la commune. La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal. Ces commissaires sont désignés par le directeur des services fiscaux sur une liste de 24 noms proposée par le conseil municipal.

Les élus, après en avoir délibéré et à l'unanimité, dressent la liste suivante :

Titulaires	Suppléants
BOUAT Léonce Mazeyrac	ARCOUTEL Jean-Pierre Les Vignasses
BRETEL Roland Le Mercadiol	BALAYSSAC Chantal Le Papaillou
CANCES Jean-Michel Le Coustalou	BAUE Avenue de la Source
CÉPÈDE-LASCOSTE Isabelle Le Papaillou	CALORE Daniel Les Promenades
COUSTOU André Grand Rue	GRENIER René Rue des Ecoles
DALIER Dominique Penoutou	HEPP Daniel Rue de Mas de Troy
ESTAY Jean-Luc Mas des Vignes	LEGUAY Christian Carrière Grande
LAGARRIGUE Daniel Le Mercadiol	MAYNARD Guy Barrières Basses
LASCOSTE Maryse Mazeyrac	POUJADE Dominique Avenue de la Source
LASFARGUES Pierre Rue de Samarre	RITTER Sandra Le Verdié
PERRIER Jacques Le Cayrou	VIER Yves Grand Rue
VIBIEN Michel Le Bourg 46500 PADIRAC	BALAYSSAC Michel Le Coustalou 46500 RIGNAC

11) DEMANDE DE FINANCEMENT AU TITRE DES AMENDES DE POLICE

A. Terlizzi informe les élus que, chaque année, le Département procède à la répartition des recettes procurées par le produit des amendes de police. Dans ce cadre, une subvention peut être attribuée aux communes qui présentent une opération d'amélioration de la sécurité routière.

Il rappelle les actions déjà mises en place sur la commune pour limiter la vitesse excessive des véhicules sur certains secteurs :

- installation de panneaux stop sur le secteur du Couderc et de la rue de Samarre,
- instauration de sens uniques sur certaines voies,
- installation de deux séries de coussins berlinois sur l'avenue de la Source,
- mise en place d'un radar pédagogique à chaque entrée d'agglomération.

Afin de continuer dans cette dynamique, il propose l'installation d'une signalétique principalement au niveau des carrefour dangereux.

Il présente le devis relatif à ces installations : son montant est de : 844,28 € HT.

Les élus, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- décident l'installation des dispositifs tels que définis ci-dessus pour un montant de 844,28 €
- déclarent que les travaux feront l'objet d'une concertation préalable avec le Service Territorial Routier du Département s'agissant de travaux sur la Route Départementale n°20,
- sollicitent du Département l'attribution d'une subvention à hauteur de 25% du montant total des travaux HT au titre des Amendes de Polices,
- autorisent le maire à signer tout document relatif à cette affaire.

12) MODIFICATION DES ÉQUIPEMENTS ET FORFAITS TÉLÉPHONIQUES

Une offre d'actualisation a été faite à la mairie pour moderniser le matériel téléphonique et optimiser les abonnements téléphoniques.

Le coût de la proposition est de 310 € HT/mois, au lieu d'environ 500 € actuellement.

Sur proposition de M. le Maire, les élus, à l'unanimité, valident le changement de prestataire pour les équipements et forfaits téléphoniques.

13) QUESTIONS DIVERSES

Bâtiment de l'ancien fleuriste – Grand Rue

La propriétaire a envisagé de transformer ce bâtiment en maison d'habitation. M. le Maire l'a rencontré et lui a dit que la Mairie pourrait peut-être acquérir cette parcelle pour garder ce local commercial.

A. Terlizzi demande aux élus s'ils sont d'accord pour qu'il engage les négociations.

Les élus approuvent à l'unanimité.

SIVU Miers-Alvignac

A. Terlizzi fait part du résultat des élections du Comité Syndical :

- Mme Caroline Mey-Fau, présidente
- M. Alfred Terlizzi, vice-président.

Une réunion a lieu le 24/07 pour le vote du budget.

Il informe également les élus que la Société Alvina a été créée aujourd'hui.

Cauvaldor

M. le Maire fait part du changement de Président au sein de la communauté de communes.

Un COMEX (Comité exécutif) doit avoir lieu le 24/07 et un Conseil Communautaire le 27/07 à Gramat.

Il rappelle que le Conseil Communautaire est ouvert à tous.

Frais de déplacement

A. Terlizzi donne lecture de la délibération n°2020.02 :

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Les élus, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *décident de fixer ainsi qu'il suit le barème des indemnités kilométriques applicable à compter du 1er février 2020, pour le remboursement des frais de déplacements des élus, du personnel et des bénévoles agissant pour le compte de la commune :*

<i>Puissance fiscale du véhicule</i>	<i>De 0 km à 1 000 km</i>
<i>5 CV & moins</i>	<i>0,31</i>
<i>6 & 7 CV</i>	<i>0,39</i>
<i>8 CV & plus</i>	<i>0,43</i>

- *décident de valider le remboursement des frais de repas des élus, des agents et des bénévoles agissant pour le compte de la commune, occasionnés lors d'une formation/réunion à l'extérieur de la Commune, sur présentation d'un justificatif, jusqu'à hauteur de 15 euros.*

Décès de M. le Maire de Rocamadour

A. Terlizzi a signé le registre de condoléances au nom du Conseil Municipal.

Projet Viroulou

Une réunion a eu lieu à Rocamadour en présence du Président de Cauvaldor, de Cauvaldex, du Maire d'Alvignac et d'un représentant de Rocamadour, avec des porteurs de projet.

Le projet dénommé HERA, gigantesque et novateur, consisterait en la création d'une cité du futur. A ce jour, il n'y a rien de fait.

Grand Hôtel

Le projet d'acquisition de cette propriété par Cauvaldor est toujours en cours.

Inondations suite aux orages

Une grille n'étant pas assez importante devant une maison il faudrait installer un caniveau plus profond et plus large chez le particulier.

A titre exceptionnel, et considérant qu'une partie de l'eau provient de la voirie communale, la commune interviendra chez un privé : le matériel sera fourni par le particulier et les agents communaux réaliseront les travaux.

Dans le secteur des Barrières Basses, une habitation reçoit les eaux des Barrières Hautes. Une solution devra être trouvée pour éviter que cette maison soit inondée.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le Judi 27 Août 2020 à 20h 30 au Foyer rural.

Fin de séance à 23h40

ALFRED MATHIEU
TERLIZZI

ISABELLE CEPEDE-
LASCOSTE

PHILIPPE KERNINON

DOMINIQUE
POUJADE

JOEL STERNENBERG

JEAN-MARC BOUVET

KARL
CAMPDORAS-RAGON

BERTRAND CLEDEL

QUENTIN SAURIN

DELPHINE AUVRAY

SYLVIE COMBALIER

MARYSE LASCOTE

BEATRICE PARET

SANDRA RITTER

JOSIANE ROCHER